

TARIFS TIL / TIL+ / GRATUITÉ

2017-2018



Une tarification fixe, simple et équitable,
quel que soit votre trajet, quelle que soit
la distance parcourue.

TARIF NORMAL

Le billet simple est vendu par le conducteur dans le car. Même chose pour les titres 10 voyages et les abonnements mensuels, lesquels sont chargés sur une carte MobiTIL ou OÙRA!. Les abonnements annuels sont délivrés uniquement en agence et nécessitent également une carte billettique. La carte billettique, valable 5 ans, est donc obligatoire pour voyager sur le réseau en dehors du cas d'achat d'un billet simple à bord du car.

**Des tarifs spécifiques s'appliquent pour les trajets :

- entre les communes de Roannais Agglomération situées sur l'itinéraire des lignes 201 et 206,
- entre les communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay situées sur l'itinéraire de la ligne 122.

Retrouvez plus d'informations sur les fiches horaires de ces lignes.

S'ADRESSE À TOUS LES VOYAGEURS **

2€	le billet simple vendu à bord du car
18€	le titre de 10 voyages vendu à bord du car *
40€	l'abonnement mensuel vendu à bord du car *
400€	l'abonnement annuel vendu en agence commerciale auprès d'un des transporteurs du réseau TIL *

* Sous réserve d'avoir une carte billettique.

COMMENT SE FAIRE ÉTABLIR UNE CARTE BILLETTEQUE ?

La carte billettique MobiTIL ou OuRA! est disponible auprès des agences commerciales du réseau TIL, à l'Espace transport STAS-TIL de Châteaureux et en gare routière de Roanne.

Pour l'obtenir, il suffit de fournir :

- un formulaire de demande de carte complété (document disponible également dans les cars),
- une photo d'identité,
- en cas de tarif réduit, les pièces justificatives nécessaires,
- 5 € pour les frais d'établissement de la carte.

PROFITEZ DE LA PRISE EN CHARGE DE 50 % PAR VOTRE EMPLOYEUR DE VOS ABONNEMENTS MENSUELS OU ANNUELS TIL POUR VOS DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL.

TARIF RÉDUIT

Pour bénéficier du tarif TIL+, merci de fournir les pièces justificatives suivantes lors de l'établissement de votre carte MobiTIL ou OÙRA! ou lors de l'achat d'un billet simple auprès du conducteur :

- **moins de 26 ans et moins de 19 ans** : copie d'une pièce d'identité,
- **scolaire** : la carte de transport scolaire du Département de la Loire permet de profiter de la réduction TIL+ pendant les mois de juillet et août sans autre démarche. Par ailleurs, les élèves subventionnés par le Département bénéficient de la possibilité de chargement du Pass réseau TIL gratuit valable sur toutes les lignes régulières TIL pendant l'année scolaire, en s'adressant auprès d'une agence commerciale,
- **senior de 70 ans et plus** : copie d'une pièce d'identité,
- **personne en situation de handicap** : copie de la carte d'invalidité,
- **allocataire du RSA** : copie de la carte TIL+ établie par le référent de parcours dans le cadre de l'insertion professionnelle.

La carte billettique MobiTIL ou OÙRA! est obligatoire pour bénéficier du tarif réduit. Le droit à réduction est inscrit sur la carte et le tarif réduit est appliqué automatiquement aux titres de transport achetés.

LE TARIF TIL+

1,50€	le billet simple vendu à bord du car *
13,50€	le titre de 10 voyages vendu à bord du car *
30€	l'abonnement mensuel vendu à bord du car *
20€	l'abonnement mensuel jeunes (moins de 19 ans)*
200€	l'abonnement annuel jeunes (moins de 19 ans)*
300€	l'abonnement annuel vendu en agence commerciale auprès d'un des transporteurs du réseau TIL *

Justificatif à fournir : copie de la pièce d'identité. Le profil donnant droit à réduction est accordé pour 1 an.

* Sous réserve d'avoir une carte billettique.

GRATUIT

- Pour les moins de 4 ans

NOUVEAU! - **Ancien combattant** : Présentez-vous dans l'une de nos agences commerciales muni de votre carte d'ancien combattant. Un Pass' réseau gratuit, à usage illimité sera délivré sur votre carte billettique. Validez cette dernière à bord du car, et voyagez gratuitement sur tout le réseau TIL

La carte billettique MobiTIL ou OÙRA! est obligatoire pour bénéficier du tarif réduit.

Le droit à réduction est inscrit sur la carte et le tarif réduit est appliqué automatiquement aux titres de transport achetés.

Tout type de titre : Correspondance autorisée dans la limite d'1h30 par rapport à la première validation.

Cas particulier du billet simple papier : Correspondance possible sur présentation au conducteur du billet simple émis depuis moins d'1h30.

Un deuxième billet gratuit est délivré pour poursuivre le trajet.

+ D'INFOS - HORAIRES : www.loire.fr/TIL et sur www.oura.com



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Loire
LE DÉPARTEMENT